

Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

I. Développement de l'acquis bilatéral

Litige fiscal (Accord de libre échange de 1972)

- La troisième et dernière réunion entre experts suisses et européens a eu lieu le 8 avril 2008 à Berne.
- Aucune avancée substantielle n'est à signaler : les deux parties ont précisé une nouvelle fois leurs positions respectives et pu ainsi clarifier certains malentendus.
- L'UE attend désormais les résultats du groupe de travail "Concurrence fiscale internationale" mis sur pied par le DFE (septembre 2008).
- D'ici là, l'UE compte maintenir la pression afin que le groupe de travail débouche sur des résultats concrets.
- Aucune nouvelle réunion n'a été agendée pour le moment.

Fiscalité de l'épargne

- Suite notamment à l'« affaire du Lichtenstein », la pression s'est accentuée sur les pays européens suspectés de favoriser l'évasion fiscale.
- De nombreux acteurs importants de la scène politique européenne se sont ainsi prononcés en faveur d'une révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne entrée en vigueur le 1er juillet 2005.
- Cette directive autorise la coexistence (provisoire) de l'échange d'informations automatique et la retenue d'un impôt anticipé à la source (Belgique, Luxembourg et Autriche).
- Le Conseil des ministres des finances (ECOFIN) s'est prononcé sur un rapport d'évaluation intermédiaire de la directive « fiscalité de l'épargne » le 14 mai dernier.
- Ce rapport passe en revue les « trous » empêchant la mise en œuvre de la directive et présente des solutions pour les combler. Les services du Commissaire Kovacs proposent notamment d'élargir l'application de la directive aux personnes morales ainsi qu'à d'autres types de services financiers (p.ex. les assurances-vie).
- Le Conseil ECOFIN a pris acte du rapport intermédiaire et a fixé au 30 septembre 2008 le délai pour un rapport complet. Il a également annoncé vouloir améliorer la gouvernance dans le domaine fiscal avec des Etats tiers (dont la Suisse) au moyen de négociations.
- L'accord bilatéral Suisse-UE sur la fiscalité de l'épargne (Bil II) se base sur la directive « fiscalité de l'épargne ».
- L'accord entrera complètement en vigueur en juillet 2011, la retenue anticipée devant atteindre à ce moment-là la barre des 35%.
- Le texte de l'accord prévoit une éventuelle révision après un délai d'observation raisonnable. Du côté suisse, on estime ainsi généralement que l'accord sur la fiscalité de l'épargne est « bétonné » jusqu'en 2012-2014.
- Une révision de la directive européenne pourrait toutefois accélérer le calendrier et provoquer une révision anticipée de l'accord bilatéral Suisse-UE.

Libre circulation des personnes (LCP) [08.029]

- Lors de sa session spéciale du 28 avril dernier, le Conseil des Etats a approuvé la reconduction et l'extension de la LCP à la Roumanie et à la Bulgarie. Il a également décidé de fusionner les deux objets en un seul arrêté fédéral soumis à référendum facultatif, suivant par là l'avis de la CPE-E.
- Le 19 mai, la CPE-N s'est également déclarée favorable à la reconduction et à l'extension de la LCP, mais a toutefois pris le contre-pieds du Conseil des Etats (à une courte majorité de 14

contre 10) en décidant de soumettre les deux objets à référendum dans deux arrêtés fédéraux distincts.

- Le PS, les Verts et une majorité du PDC sont favorables à un seul arrêté fédéral. Le PRD est partagé.
- L'UDC a annoncé qu'elle lancerait un référendum contre l'extension de la LCP à la Roumanie et la Bulgarie dans tous les cas et qu'elle ne renoncerait au référendum sur la reconduction de la LCP uniquement si les deux objets sont présentés sous la forme de deux arrêtés fédéraux distincts.
- Juridiquement et politiquement, les deux positions sont défendables. Tout le monde s'accorde à dire que la question est avant tout d'ordre tactique.
- Le Conseil national se prononcera sur la LCP le mercredi 28 mai 2008.
- Le délai fixé pour la reconduction de la LCP est fixé au 31 mai 2009.

Cohésion

- Le Conseil fédéral propose un montant de 257 millions de CHF sur 5 ans.
- Ce montant est proportionnel à celui versé au 10 « nouveaux » Etats membres (« milliard de cohésion »).
- L'UE s'est déclarée satisfaite. Un accord sur les modalités de répartition a été conclu le 2 avril 2008.
- Un crédit-cadre sera soumis au Parlement au second semestre 2008.
- La loi sur la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est, adoptée par le peuple en novembre 2006, en constitue la base légale.

Schengen

- Suite à la ratification de l'accord par l'UE (01.02.08), la Suisse est actuellement l'objet d'inspections dans le but de certifier sa « compatibilité Schengen ».
- En parallèle, la Suisse poursuit son processus d'alignement interne sur les quelque 52 nouveaux actes juridiques adoptés par l'UE depuis la signature de l'accord. 14 d'entre eux seront soumis à l'approbation du parlement et au référendum facultatif.
- Les principaux sont :
 - Introduction de passeports biométriques [07.039] : arrêté fédéral, élimination des divergences avec le CN, soumis au CE le lundi 2 juin.
 - FRONTTEX et RABIT [08.022] : modification de la loi sur les douanes, soumis au CE le mercredi 28 mai (Erstrat)
 - Code frontière Schengen [07.083] : modification de la loi sur l'asile et les étrangers, adoptée par le CE, soumise au CN le mercredi 28 mai.
 - Règles relatives au SIS [07.089] : arrêté fédéral, adopté par le CE, soumis au CN le mercredi 28 mai.
 - Contribution au Fonds pour les frontières extérieures : un mandat de négociation a été adopté par le Conseil fédéral. La contribution suisse devrait se monter de 10 à 13 millions de francs par année.
- La Suisse dispose d'un délai maximal de deux ans pour reprendre et mettre en oeuvre les développements de l'Acquis communautaire lié à Schengen.
- La coopération opérationnelle devrait en principe être effective dès novembre 2008.

« Règle des 24h »

- La Suisse et l'UE sont toujours en négociation sur le plan technique.

Formation

- Des négociations sur une participation officielle de la Suisse aux programmes « Apprentissage tout au long de la vie » (éducation générale et formation professionnelle) et « Jeunesse en action » (activités extrascolaires) sont actuellement en cours de négociations.

II. Nouveaux domaines d'intégration

Accord de libre échange agricole

- Le Conseil fédéral a décidé le 14 mars dernier d'ouvrir des négociations avec l'UE.
- Les négociations seront menées en parallèles avec la santé publique, les deux domaines impliquant la reprise de l'Acquis communautaire dans le domaine alimentaire.
- Les CPE ont approuvé l'ouverture de négociations.
- Les cantons seront consultés.
- L'UDC a d'ores et déjà annoncé qu'elle combattrait un tel accord par référendum (12.02.08).
- Les milieux agricoles concernés sont divisés : l'Union professionnelle suisse de la viande (UPS) et Suisseporcs y sont favorables, l'Union des paysans suisses (USP), les producteurs de fruits, légumes et céréales y sont opposés.
- Un groupe de travail « mesures d'accompagnement » a été créé le 8 avril 2008. Il doit notamment fixer un montant financier de compensation pour les milieux agricoles.
- Les conclusions du groupe de travail sont attendues pour mai 2009.
- Les négociations avec l'UE devraient débuter d'ici à la fin de l'été 2008.

Electricité

- Les négociations ont débuté en novembre 2007
- L'UE exige de la Suisse qu'elle s'aligne sur l'acquis communautaire (et notamment la reprise des règles de concurrence autorisant le libre choix des fournisseurs pour les particuliers).
- L'objectif de la Suisse consiste quant à lui de renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Galileo, Commerce des droits d'émission de CO2, Coopération avec l'agence européenne de défense (AED) et accord-cadre PESD

- Ces quatre domaines font partie des « nouveaux dossiers » présentés par le Conseil fédéral le 14 mars 2008.
- Tous sont actuellement dans la phase des « travaux préparatoires » - aucun mandat de négociation n'a pour l'instant été adopté.

Assurances

- Le Conseil fédéral a annoncé le 14 mars vouloir « étudier à l'interne » l'opportunité de négocier un accord de libre échange des services sectoriel pour le domaine des assurances.
- L'objectif étant de donner la possibilité d'exporter des services d'assurances à partir de la Suisse et l'extension à tous les types d'assurances.
- Une décision d'ouvrir des négociations en ce sens devrait être prise d'ici à la fin 2008.

Eurojust

- Les négociations ont abouti le 6 mars 2008.
- La date de parution du message du Conseil fédéral n'est pas encore connue.

Reach

- Le Conseil fédéral devrait décider prochainement s'il entend négocier une participation de la Suisse à l'agence d'homologation de l'UE.
- Un rapport d'impact sur les conséquences de l'alignement de la Suisse sur REACH a été publié par l'OFEV le 1er novembre 2007.